

17, rue Glapigny
52140 SARREY
Tél : 03 25 90 32 03

MODE D'EMPLOI
BOMBES D' ARTIFICE
ET POTS A FEU
DU GROUPE K3

AVERTISSEMENTS PREALABLES

MODE D'EMPLOI A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT. Toute autre utilisation que celle préconisée présente de graves dangers (risques de brûlures et de lésions), et met en cause votre responsabilité. Durant l'installation et le tir des artifices, il est strictement interdit de fumer et de faire appel à un mineur. Les bombes d'artifices et pot à feu fonctionnent en altitude et ne doivent être utilisés qu'en extérieur. Les outils pouvant générer des chocs ou des étincelles (marteau, agrafeuse, pointes, etc …) ne doivent être utilisés qu'avec de grandes précautions et seulement pour l'installation des mortiers ou batteries vides. Interdiction d'utiliser ces matériels à proximité des bombes d'artifices ou lorsqu'elles sont à l'intérieur des mortiers. Ne pas utiliser d'appareil radio de fréquence inférieur à 100MHz (talkie-walkie, C.B., etc …)

NE PAS INHALER LES FUMEES, NI UTILISER PAR VENT FORT, NI DIRIGER VERS DES PERSONNES. PORTER DES VETEMENTS EN COTON.

INTERDICTION DE DETAILLER

VENTE AUX MINEURS INTERDITE

EFFETS
Ejection en altitude de charges pyrotechniques produisant des effets visuels et/ou sonores.

MATERIEL DE TIR
N'utilisez que les matériels recommandés par votre fournisseur. Utiliser des mortiers de même diamètre que celui de vos artifices (exemple : pour une bombe de 50 mm, utiliser un mortier de 50 mm). Ceux-ci peuvent être individuels ou regroupés suivant un nombre variable de 5 à 10 mortiers. Nous sommes alors en présence d'une batterie de mortiers. La mise en œuvre peut s'effectuer manuellement à l'aide d'une lance d'allumage ou électriquement si l'artifice est livré avec un inflammateur déjà monté. Il conviendra donc de se munir des moyens adéquats suivant l'un ou l'autre cas lances d'allumage à vous procurer auprès de votre fournisseur dans le premier cas, fil électrique et pile dans le second cas.

CHOIX DE L'EMPLACEMENT
Choisir un emplacement bien dégagé afin de ne pas gêner la trajectoire aérienne des projectiles. S'assurer de l'absence de matières et vapeurs inflammables à proximité du lieu de tir ou d'installations classées (200 mètres minimum). Choisir cet emplacement en fonction des distances de sécurité indiquée sur l'étiquette des produits, des vents dominant et de leur force. Le sol recevant les mortiers et batteries devra être suffisamment solide pour résister au départ des artifices.

DEBALLAGE – PRECAUTIONS PARTICULIERES
Lors du déballage, manipuler les artifices avec précaution. Vérifier leur bon état et leur intégrité (conduit d'allumage, corps de bombe, chasse de propulsion). Si vous constatez des dommages visibles, ne pas utiliser le produit, le remettre dans son emballage et le stocker dans un lieu sûr

avant de contacter votre revendeur pour connaître la démarche à suivre. Ce dernier vous indiquera comment stocker l'élément défectueux et comment nous le retourner conformément à la réglementation en vigueur du transport des matières dangereuses.
NE JAMAIS DEMONTER UN PRODUIT OU APPORTER DES MODIFICATIONS DE MONTAGE.

INSTALLATION
Vérifier que les mortiers et batteries sont positionnés au minimum à la distance de sécurité indiquée sur chacun des artifices. Si cette prescription ne peut être satisfaite, annuler le tir. Vous pouvez utiliser des mortiers individuels ou des batteries pour le tir des bombes ou pots à feu K3. Il est recommandé de procéder à l'installation des mortiers et batteries sans les bombes à l'intérieur.

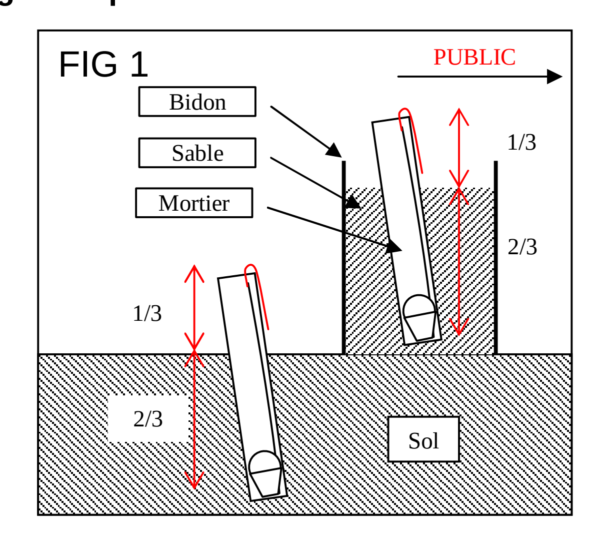
VERIFIER QUE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARTIFICE EST DEGAGE DE TOUT OBSTACLE (BRANCHES D'ARBRES, FILS ELECTRIQUE,…), NE PAS DIRIGER VERS UNE AUTRE PERSONNE OU DES BIENS.

A UTILISER EN DEHORS DE TOUT CONFINEMENT, LOIN DE TOUTE MATIERE/OBJET/VAPEUR INFLAMMABLES OU MATIERES/OBJET SUSCEPTIBLE D'ETRE DEGRADE LORS DU FONCTIONNEMENT DE L'ARTIFICE.

NE PAS CHARGER PLUSIEURS ARTIFICES DANS UN MEME MORTIER.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'UTILISER DES BARRIERES DE VOIRIE POUR LA FIXATION DES MORTIERS OU DES BATTERIES.

MORTIER INDIVIDUEL (CF. fig. 1) Vérifier que le mortier est en bon état. Enterrer le mortier aux **2/3 de sa hauteur**, dans le sol ou un fût rempli de sable, l'incliner toujours légèrement à l'opposé du public ; en présence de vent contraire important, augmenter cette inclinaison. S'il est impossible d'enterrer le mortier, celui-ci doit être solidement fixé, son culot reposant sur le sol. Prévoir tout moyen approprié pour éviter que le mortier ne bascule vers le public (jambes de force inclinées à 45°, sacs de sable, etc…). Si nécessaire, protéger le mortier contre la pluie et l'humidité à l'aide d'un film plastique.
L'installation au 2/3 est obligatoire pour le tir de marron d'air.

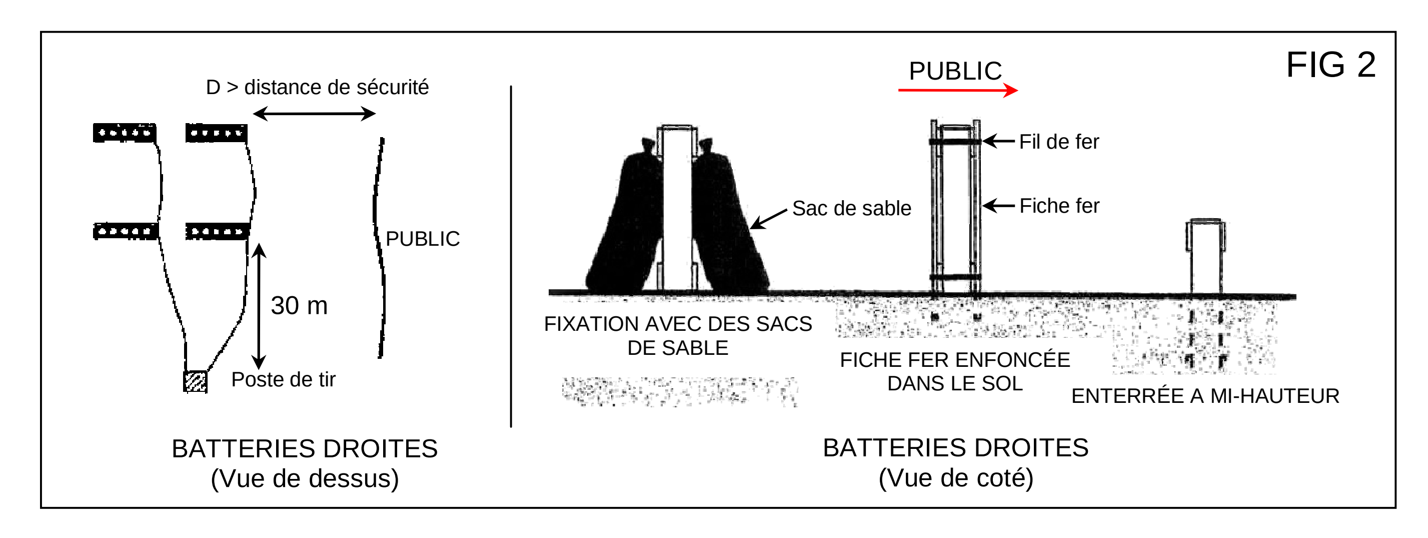




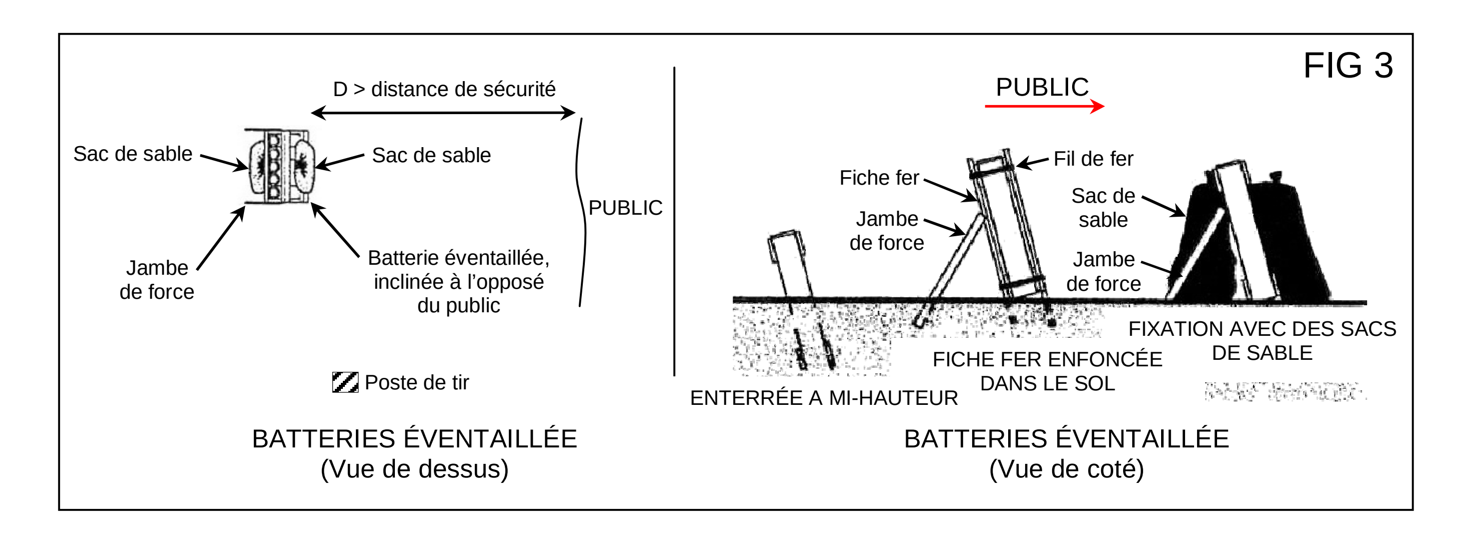
17, rue Glapigny
52140 SARREY
Tél : 03 25 90 32 03

MODE D'EMPLOI BOMBES D' ARTIFICE
ET POTS A FEU DU GROUPE K3

BATTERIES DE MORTIERS Bombes en batterie de mortiers droits (cf fig. 2) Positionner toujours les batteries de façon perpendiculaire au public. Respecter les distances de sécurité indiquées sur les bombes et placez votre poste de tir à une distance de 30 mètres minimum des batteries. Pour éviter le basculement de la batterie, fixer celle-ci verticalement –soit à l'aide de sacs de sable suffisamment importants ; - soit à l'aide de 2 fiches en fer solidement enfoncées dans le sol et entour de fil de fer ; - soit l'enterrer dans le sol à la moitié de sa hauteur.



Bombes en batterie de mortiers éventaillés (cf fig. 3) Positionner toujours ces batteries parallèlement au public, légèrement inclinées à l'opposé du public. Respectez les distances de sécurité indiquées sur les bombes et placez votre poste de tir à une distance de 30 mètres minimum des batteries. Fixer la batterie – soit à l'aide de sacs de sable suffisamment importants pour éviter le basculement de celle-ci, la renforcer de jambes de force ; - soit à l'aide de deux fiches en fer, solidement enfoncées dans le sol, lier la batterie et les fiches de fer à l'aide de fil de fer ; - soit l'enterrer dans le sol à la moitié de sa hauteur.



CHARGEMENT Rappel : Utiliser des mortiers ou une batterie de mortiers de même diamètre que celui de vos artifices (**Exemple** : pour une bombe de 50 mm, utiliser un mortier de 50 mm). Présenter l'artifice dans le mortier, la chasse de propulsion toujours en premier, respecter le montage suivant le sens des flèches figurant sur l'étiquette du produit (cf. fig. 4). L'artifice ne doit pas forcer dans le mortier ; un jeu de l'ordre de 5 mm est recommandé, il permet le libre coulissement du produit lors de sont introduction. S'assurer qu'il repose bien au fond du mortier à l'aide d'un liteau de bois introduit dans l'orifice du mortier. Ne jamais exposer son corps au-dessus de l'orifice du mortier lorsque l'artifice est à l'intérieur.

FIXATION DES GRAPPES DE BOMBES OU POTS A FEU EN BATTERIES
Les bombes et pots à feu sont montés sur des barrettes pourvues de retards permettant le cadencement du tir entre les bombes et d'un inflammateur électrique pour la mise à feu. Introduire les bombes en les faisant descendre librement dans les mortiers (cf.fig.5), vérifier ensuite qu'elles reposent bien sur le fond des mortiers à l'aide d'un liteau de bois introduit dans l'orifice de chaque mortier. Positionner la barrette sur le côté de la batterie de mortiers et la fixer à l'aide de colliers plastiques ou de fil de fer. Rappel : interdiction d'utiliser les outils pouvant, par leur utilisation, générer des chocs ou des étincelles.

ATTENTION : Pendant le chargement et une fois en place, ne jamais exposer une partie de son corps au-dessus de l'artifice. Apposer un morceau de ruban adhésif (type crépon) sur l'orifice de chaque mortier, ceci vous permettra, après le feu d'artifice, de constater à distance si tous les produits sont bien partis.

MISE A FEU :
Pour le tir de l'artifice, il est recommandé de porter des lunettes de protection, un casque de chantier et des protections auditives. Si l'artifice est équipé d'une mèche d'allumage, suivre les instructions concernant « la mise à feu manuelle ».

MISE A FEU MANUELLE :
Se positionner dos au vent : retirer le couvre-mèche de couleur rouge ou orange, allumer l'extrémité de la mèche, bras tendu, puis se retourner et se retirer rapidement. Le départ du projectile a lieu entre 3 et 6 secondes après l'allumage.

ATTENTION : Prendre soin d'allumer l'extrémité de la mèche d'allumage pour avoir le temps nécessaire de se reculer à distance (cf. fig. 6).

NE JAMAIS ALLUMER LA MECHE A LA SORTIE DU CONDUIT. LE DEPART DE LA BOMBE EST ALORS INSTANTANE. CETTE OPERATION INTERDITE PRESENTE UN DANGER IMPORTANT POUR LE TIREUR (Cf. fig. 7)

TRAITEMENT DES RATES : Non démarrage de l'artifice Si après la mise à feu, l'artifice n'est pas parti Ne jamais tenter de le rallumer quelque soit le moyen envisagé. Ne jamais exposer son corps

au-dessus du produit. Ne pas utiliser le mortier. Attendre 30 minutes minimum, puis noyer le mortier avec de l'eau, 30 minutes après, renverser le mortier sur un sol herbeux ou souple, et récupérer le projectile litigieux et nous le retourner conformément à la règlementation en vigueur du transport des matières dangereuses.

RETOMBEE DE L'ARTIFICE SANS FONCTIONNEMENT : Si après la mise à feu, l'artifice est retombé sans produire son effet lumineux et/ou sonore. Etablir un périmètre de sécurité. Ne jamais exposer son corps au-dessus du produit. Attendre 30 minutes minimum, puis noyer l'artifice avec de l'eau, 30 minutes après, récupérer le projectile litigieux, le mettre dans un lieu sûr. Contacter votre revendeur pour connaître la démarche à suivre pour stocker l'élément défectueux et nous le retourner conformément à la règlementation en vigueur du transport des matières dangereuses.

INSPECTION DU SITE
Après le tir, inspecteur le site pour vérifier qu'aucun élément pyrotechnique encore actif ne subsiste au sol. Dans l'affirmative, noyer abondamment ces déchets avec de l'au, avant de les récupérer, de les stocker dans un lieu sûr et de contacter votre revendeur pour connaître la démarche à suivre. Ce dernier vous indiquera comment stocker l'élément défectueux et comment nous le retourner conformément à la règlementation en vigueur du transport des matières dangereuses.

NE PAS DETRUIRE LES ARTIFICES OU LES RESIDUS PAR LE FEU.

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT, NE LAISSSEZ AUCUN DETRITUS SUR LE LIEU DE TIR.